



## Compte-rendu de réunion

Intitulé du projet : Réunion du Conseil d'Administration

Lieu : 36 rue du Mesnil - 54160 AUTREY-SUR-MADON

Date : 22 mars 2024

Auteur du CR : Jean-François GAUDEL Secrétaire adjoint

Objet de la réunion : Conseil d'Administration

### PARTICIPANTS

Bureau	Prénom NOM	Prés.	Exc.
Président	Thierry Cocquart	X	
Vice Président	Christophe Costy	X	
Trésorier	Michel Sauvage	X	
Trésorier adjoint	Jean François Meyer	X	
Secrétaire	François Mougeolle		X
Secrétaire adjoint	Jean François Gaudel	x	

Comité		Prés.	Exc.
	Jean Michel Arth		X
	Jacques Nussli	X	
	Sébastien Contal	X	
	Jean Marie Gilles	X	
	Hervé Roger	X	
	Philippe LHUILLIER		X

Autres participants					
	NOM	Prénom	FONCTION	Prés.	Exc.

# Compte-rendu de réunion

## ORDRE DU JOUR

---

### Ordre du jour

Point 1 : Approbation du compte rendu du CA du 15 décembre 2023.....	2
Point 2 : Présentation des comptes à ce jour et historique des actions bancaires.....	2
Point 3 : Membres du CFN : Arrivées, Départs, Décès.....	3
Point 4 : Préparation de l'AG du 30 mars et Modifications du RI.....	3
Point 5 : Site internet du CFN et Facebook: Remarques et suggestions éventuelles.....	6
Point 6 : Point de situation sur la découpeuse laser.....	6
Point 7 : Ventes de matériel du CFN : Point de situation.....	6
Point 8 : Réseaux en cours et en projet : Point de situation.....	7
Point 9 : Locaux du CFN : Point de situation.....	7
Point 10 : Expositions / Bourses passées et à venir : Point de situation.....	7
Point 11 : Questions diverses.....	8
Point 12. : Prochaine réunion du conseil d'administration.....	9

Ouverture de la séance à 21h00

### Point 1 : Approbation du compte rendu du CA du 15 décembre 2023

---

Le compte rendu du 15 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### Point 2 : Présentation des comptes à ce jour et historique des actions bancaires

---

Le trésorier Michel Sauvage présente les comptes à ce jour :

Compte courant	1 388,66
Livret A	19 803,18
Caisse	137,23
	-----
Total :	21 329,07

Aucune action bancaire importante en dehors des actions courantes n'a été réalisée depuis le dernier C.A.

Michel nous informe avoir acheté pour le stock du CFN 2 feuilles de contreplaqué que le président valide

# Compte-rendu de réunion

## Point 3 : Membres du CFN : Arrivées, Départs, Décès

---

Conformément à l'article 8 des Statuts du CFN, le président prononce la radiation en tant que membre du Conseil d'Administration, de Philippe LHUILLIER, suite à son décès. Celle-ci est validée à l'unanimité des membres du C.A. présents.

Toutefois, le président souhaite, en hommage à sa mémoire, et de par sa cotisation réglée pour 2024, garder Philippe dans la liste des adhérents du CFN, et ce, jusqu'au 31 décembre de cette année.

Aucune objection n'est émise à ce souhait qui est donc adopté.

### Nouveaux adhérents depuis le dernier Conseil d'Administration :

Didier SCHAEFFER

Florian BEGEY

François DAMAMME (Membre Accompagnant)

Romuald HOFFELE (retour d'un ancien membre)

En comptant Philippe, nous sommes actuellement 50 adhérents au CFN.

## Point 4 : Préparation de l'AG du 30 mars et Modifications du RI

---

Conseil d'administration : Il y a 5 membres sortants.

4 membres représentent leur candidature au Conseil d'Administration, il s'agit de COCQUART Thierry, CONTAL Sébastien, COSTY Christophe et GILLES Jean-Marie.

1 membre ne se représente pas, il s'agit de François MOUGEOLLE, notre secrétaire, pour raisons personnelles, mais reste adhérent du CFN.

Le poste de Philippe LHUILLIER est devenue vacant.

Il y a donc 2 postes à pourvoir.

Christophe PHULPIN a proposé sa candidature.

Les actes de candidature seront pris en compte jusqu'au 24 mars inclus. François MOUGEOLLE a envoyé un courriel d'appel à candidature le 13 mars.

Le président demande au vice-président de signer à nouveau le C.E.R. (Contrat d'Engagement Républicain) afin de l'insérer sur notre site, et de l'avoir dans un classeur, en version papier, ainsi que les Statuts et le Règlement Intérieur, pouvant être consultables lors des séances dans les locaux du CFN, par les adhérents.

### **Modifications du RI**

#### Préambule

Le paragraphe

« Le présent règlement intérieur est transmis à l'ensemble des membres de l'association ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il s'applique à tous les membres, et est annexé aux statuts de l'association. »

est remplacé par le paragraphe ci-dessous

« Le présent Règlement Intérieur, est consultable au siège de l'association lors des séances et à tout moment sur le site internet de l'association. Il s'applique à tous les membres, et est annexé aux statuts de l'association. »

**Cette modification est adoptée à l'unanimité des membres du C.A. présents.**

#### CONSTITUTION, OBJET, SIEGE SOCIAL, DUREE

Article 6 – Admission

Toute personne physique, comme morale, doit accepter intégralement et sans réserve les statuts de l'association ainsi que le présent règlement intérieur.

## Compte-rendu de réunion

L'ajout à la suite, de la phrase

« Cette acceptation est contractée par le paiement de la cotisation annuelle. Pour les nouveaux membres elle est contractée par la signature du bulletin d'adhésion. »

**L'ajout de la phrase est adopté à l'unanimité des membres du C.A. présents.**

L'association adhère au Contrat d'Engagement Républicain (CER) (...)

(...) par la signature du bulletin d'adhésion.

L'ajout à la suite, de la phrase

« Le CER est consultable, lors des séances au siège de l'association et, à tout moment sur le site internet de l'association. »

**L'ajout de la phrase est adopté à l'unanimité des membres du C.A. présents.**

### Article 7 – Membres – Cotisations – Activités

Ajout du paragraphe

#### Membres

Membre Mineur :

L'adhésion d'un membre mineur est acceptée sous réserve qu'il soit en permanence accompagné d'une personne majeure possédant une adhésion au CFN de Membre Accompagnant.

Il est membre à part entière, mais n'est pas éligible au Conseil d'Administration.

Membre Accompagnant :

Le membre accompagnant à la responsabilité du membre mineur durant les séances.

Il est membre de l'association avec voix consultative, mais n'est pas éligible au Conseil d'Administration et ne participe pas à son élection.

Pour des raisons de sécurité, de confidentialité, mais également d'équité envers les autres membres, tout membre qui, pour quelque motif que ce soit, doit être accompagné d'un adulte durant les séances, veillera à faire acquérir, sans délai, le statut de « Membre Accompagnant » à cette personne.

A défaut, l'accès au local de l'association leur sera refusé.

Le membre accompagnant peut, en cas d'indisponibilité, et pour ne pas léser le membre mineur, en confier la responsabilité à un Membre Accompagnant Remplaçant. Il doit en aviser par tout moyen le Bureau de l'association, en précisant la (ou les) date(s) du remplacement et l'identité du remplaçant.

A défaut, l'accès au local de l'association leur sera refusé.

**L'ajout de la totalité de ce paragraphe est adopté à l'unanimité des membres du C.A. présents.**

#### Cotisations

L'adhésion de nouveaux membres est soumise au versement d'une cotisation, dont le montant sera fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association.

L'ajout à la suite, des phrases

Un Membre Mineur verse une demi-cotisation. Il possède une Carte de Membre.

Un Membre Accompagnant verse une demi-cotisation pour bénéficier de l'assurance de l'association. Il possède une Carte de Membre.

Un Membre Accompagnant Remplaçant ne verse aucune demi-cotisation. Il bénéficie de l'assurance de l'association durant sa présence. Il ne possède pas de Carte de Membre.

**L'ajout de la totalité des phrases est adopté à l'unanimité des membres du C.A. présents.**

#### Activités

Concernant les acquisitions et ventes de matériel : Remplacement du paragraphe

« Lorsqu'une personne propose au club (...)

(...) lors de la réunion du conseil d'administration suivant. »

Par le paragraphe ci-dessous

## Compte-rendu de réunion

« Lorsqu'une personne propose verbalement, ou par écrit, du matériel à l'association, cette dernière est prioritaire pour l'acquisition.

C'est le Bureau qui gère la transaction et ses décisions sont souveraines. Tant que la transaction n'est pas clôturée, le Bureau s'interdit de communiquer à qui que ce soit son état d'avancement. Toute ingérence d'un membre constitue une faute au sens de l'Article 8 de ce règlement.

Si le Bureau conclut positivement la transaction, elle sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Si le Bureau ne conclut pas positivement la transaction, il en informera l'ensemble des membres, par courriel, en leur communiquant les coordonnées de la personne proposant le(s) matériel(s).

Toute acquisition de matériel par l'association, ou don de matériel à l'association, est la propriété pleine et entière de l'association.

Si les membres du Conseil d'Administration décident de se séparer de certaines pièces, et pour une évidente question d'équité, l'ouverture de la vente, ainsi que ses modalités, seront annoncées, par courriel à tous les membres, avec un code d'accès identique pour tous les membres à la rubrique concernée sur le site de l'association. Toutes les pièces à vendre y seront présentées par photographies numérotées, à la rubrique « Vente de Matériels », pour une durée maximum d'un mois.

Deux types de ventes seront proposées :

Soit la « Vente directe ».

Le premier validant du ou des matériels sera l'acquéreur, le nom, la date et l'heure de la validation archivé par le site faisant foi pour déterminer la priorité.

Les pièces pourraient éventuellement faire l'objet d'une vente aux membres dans les locaux de l'association après information de l'ensemble des membres par courriel.

Soit la « Vente à l'enveloppe ».

Chaque pièce proposée le sera avec un prix minimum de départ.

Les membres intéressés feront une offre « à l'aveugle », par pièce, sous enveloppe cachetée, avec Nom, Prénom et Offre Monétaire, cette offre ne pouvant être inférieure au prix minimum indiqué.

Les offres devront être reçues par courrier à l'adresse du cercle, ou déposées au local, dans les délais impartis de la vente.

L'examen des offres reçues se fera à la séance suivant la clôture de la vente, par un minimum de deux membres du Bureau. Les pièces seront vendues aux mieux-disants qui en seront informés par courriel.

En cas d'offres identiques de mieux-disants, il leur sera demandé de faire de nouvelles offres, supérieures à leurs offres initiales, par courrier ou déposées au local sous 15 jours. Elles seront examinées la séance suivante, dans les mêmes conditions.

Quel que soit le mode de vente, les acquéreurs devront s'acquitter financièrement de leur(s) achat(s) auprès du Trésorier ou par virement, dans un délai maximum de 15 jours après la notification des attributions. Passé ce délai, la (ou les) ventes non acquittées seront annulées et les matériels concernés seront considérés comme « non-vendus ». Le matériel « non vendu », pourra être reproposé aux membres dans une vente future, ou mis en vente éventuellement dans des bourses ou tout autre rassemblement. »

**Le remplacement du paragraphe dans sa totalité est adopté à l'unanimité des membres du C.A. présents.**

**Toutes ces présentes modifications du règlement intérieur adoptées par le Conseil d'Administration à l'unanimité seront soumises au vote de l'Assemblée Générale du 30 mars 2024.**

**En conséquence des modifications du règlement intérieur, il est nécessaire d'actualiser le BULLETIN D'ADHESION AU C.F.N.**

Le projet de bulletin élaboré par François MOUGEOLLE est présenté aux membres du C.A.

Le point sur la phrase « Je refuse que ma photo soit intégrée au Trombinoscope » est discuté. Du fait que les photos restent en interne au local, soient protégées sur le site, ne servent que de facilité aux membres de savoir qui est qui, et qui fait quoi, et suite aux différents points de vue exprimés, il est décidé de retirer cette option sur le bulletin d'adhésion.

**La nouvelle présentation du bulletin d'adhésion est adoptée à l'unanimité des membres du C.A. présents.**

## Compte-rendu de réunion

### Point 5 : Site internet du CFN et Facebook: Remarques et suggestions éventuelles

---

Site du C.F.N.

Présentation du diagramme des visites du site du CFN. Depuis le 02 octobre 2022 date d'ouverture, il y a eu jusqu'au 29 février 2024, 4559 visites dont plusieurs du CANADA, des ETATS UNIS et des pays limitrophes à la France, et 24138 pages vues.

Il y a eu beaucoup d'évolution, d'améliorations, voire de facilités d'utilisation du site grâce au travail de Jean-Marie Gilles. La parole lui est donnée pour quelques explications. On déplore le manque d'intérêt d'une partie des membres qui ne vont pas sur le site. Le Président rappelle que le site est le moyen prioritaire d'information des membres sur les activités de l'association, il est donc à consulter régulièrement.

Jean-Marie rappelle qu'il est le premier administrateur. Il n'est pas opposé à ce qu'une autre personne puisse lui venir en aide à la gestion du site, de ce fait, Hervé R. s'est proposé d'y participer.

Il revient aussi sur le fait que toute personne le contactant pour mettre des éléments sur le site, doit avoir l'aval du président, administrateur adjoint, et responsable de toutes les diffusions du CFN.

Site FACEBOOK

Le site mis en place par Vincent BEITSCHER vit bien. Il est souvent achalandé d'informations, de photos et de vidéos par quelques membres et personnes extérieures.

### Point 6 : Point de situation sur la découpeuse laser

---

Plusieurs tâches et activités ont fait qu'un certain retard a été pris pour la mise en route de l'utilisation de la découpeuse laser et des ateliers de formations DAO en 2D.

Le choix du logiciel de dessin (Free CAD, QCAD, AUTOCAD, ...) est encore en réflexion. Michel S. informe le C.A. qu'il a installé le logiciel AUTOCAD qui présente certaines options (telle que textures de murs) qui n'existe pas sur d'autres mais il est lourd et difficile à le transmettre pour l'installer chez chacun.

Michel S. vient de réaliser le meuble de protection de la découpeuse. Elle est donc prête à l'emploi. Merci pour son travail.

Plusieurs projets (Réseau DEPOT, gare de NANCY, Réseau O) sont en attente de cette mise en route.

Thierry C. suggère de constituer au Cercle un stock de matériaux consommables (médium, carton bois, etc....) qui seront nécessaires et bien pratiques pour se servir de la découpeuse laser, et réaliser les projets en cours et à venir. Pour les réalisations privées, les consommables devront être fournis par les membres.

A suivre...

### Point 7 : Ventes de matériel du CFN : Point de situation

---

Toutes les photos des différents matériels à vendre ont été faites par Thierry C. et Michel S.

Jean-Marie G. et Thierry C. ont réfléchi sur la possibilité de vendre le matériel via notre site afin d'équité pour les membres qui ne peuvent pas toujours être présents au local.

Plusieurs propositions de ventes ont fait l'objet d'essais, du genre « panier d'achat » comme sur les sites internet des magasins de modélisme, avec blocage de la vente des matériels dès le premier acheteur. Cela était possible mais avec un nombre limité de produits. Pour pouvoir y mettre toutes les pièces à vendre, il faudrait passer au forfait pro qui doublerait l'abonnement. Donc projet abandonné.

## Compte-rendu de réunion

En solution finale, chaque pièce sera présentée en photo numérotée, pendant un mois, avec possibilité de réservation(s) [ Nom et prénom, numéro(s) des photo(s) choisie(s) ], la (les) validation(s) archivées(s) par le site, faisant foi pour déterminer la priorité des acquéreurs. Puis l'achat et le règlement se feront dans les 15 jours suivant la (ou les) réservation(s).

Un courriel sera envoyé avec un code d'accès identique à tous les membres le jour de l'ouverture de la vente. Ce code ne devra pas être divulgué aux personnes étrangères à l'association.

**Ces dispositions sont actées dans les modifications du règlement intérieur objet du Point 4**

### Point 8 : Réseaux en cours et en projet : Point de situation

---

**P'tit Park Pirates** : Réseau pratiquement terminé (mise en place de personnages). Quelques petits problèmes sont arrivés en expo à METZ, qui vont être réglés et JeF doit revoir la simplification du fonctionnement du réseau et former des membres pour ne pas avoir obligatoirement sa présence en expo.

**Réseau « DEPOT »** : La plaque tournante est en cours de réalisation par Yoann. Attente de la mise en route de la découpeuse laser pour la production par Jean-François G. de la rotonde de Type G.

**Réseau « D17 »** : En cours de programmation par Jean-Marie B. et Hervé R.

**LGB** : Projet perso de Misa B. qui commence à prendre tournure. Encouragements.

**Locodrome** : La modification de l'implantation des transfos va se faire en même temps que l'implantation d'étagères pour poser les matériels roulants ailleurs que sur le réseau O, suite aux remarques justifiées de Vincent B.

### Point 9 : Locaux du CFN : Point de situation

---

La parole est donné à Jacques NUSSLI qui a rencontré Patrice DONATI, 1<sup>er</sup> adjoint du maire de VANDOEUVRE-LES-NANCY.

Le projet de pouvoir s'installer dans les anciens réservoirs d'eau s'éloigne à la vitesse d'un TGV, car finalement, ils vont être rasés. Merci à Jacques pour son investissement.

Pierre BERNARD a vu le maire de VANDOEUVRE-LES-NANCY et a transmis ses coordonnées courriel afin que le CFN fasse part des informations sur des locaux souhaités. Un projet de réaménagement de la caserne FARON que la ville vient d'acquérir est en négociation avec une société privée. Merci à Pierre pour son investissement.

A ce jour, il n'y a pas d'espace permanent disponible sur VANDOEUVRE-LES-NANCY répondant aux critères définis par le CFN.

### Point 10 : Expositions / Bourses passées et à venir : Point de situation

---

**Passées :**

**04/02/24** : Bourse de TALANGE (TALANGE SUR LES RAILS). Participation privée de Michel S. et Christophe C.

**24 et 25/02/24** : TRAIN MAGNY'A 2024 (AMOFER). Participation du CFN (P'tit Park Pirates) avec JeF et Misa. Transport du réseau par Thierry C. Participations privées de Michel S., René A., Christophe P., Jean-François M. et Norbert S. Plusieurs visites de membres du CFN.

**10/03/24** : LEROUVILLE. Participations privées de Michel S. Christophe C. et Hervé R.

# Compte-rendu de réunion

A venir :

**02/04 au 06/05/24** : Exposition en vitrine de dioramas et matériels roulants à l'ESPACE DETENTE du CHRU de BRABOIS. Mise en place par Michel S. Thierry C. et René A. qui accepte de prêter au CFN une série du même matériel à 3 échelles différentes O, HO et N. Merci à René.

**13 et 14/04/24** : **PROVINS (40 ans du club)**. Pas d'invitation.

**27 et 28/04/24** : **Expo-Bourse d'HAYANGE (HAYANGE TGV MODELISME)** Courrier d'invitation et Fiche d'Inscription reçus. Appel aux membres qui voudraient représenter le CFN ... pas de candidature. Le CFN va décliner.

**11 et 12/05/24** : **CHALINDREY**. Pas d'invitation adressée directement au CFN. Les aurions-nous mal reçus à NEB 2023 ?

**06/10/24** : **Bourse de SARREGUEMINES (BB15003)**. Flyer

**12 et 13/10/24** : **Expo-bourse de BLAINVILLE-SUR-L'EAU**. Courrier d'invitation et Fiche d'Inscription reçus. Le CFN participera à cette expo.

**16 et 17, 23 et 24, 30/11 et 01/12/24** : **Expo de la St NICOLAS au château de THILLOMBOIS.(Meuse)**

3 week-ends sans connaître les conditions d'hébergement et de restauration. Appel aux membres qui voudraient représenter le CFN... pas de candidature, le CFN va décliner.

**15 et 16/03/2025** : **Expo de BOURGES (CFC 160)**. Nous avons eu la visite du président Jean-Marie GIRAUDON le 08 mars au CFN. Il veut absolument compter sur notre présence à cette expo, avec le P'tit Park Pirates et voire d'autres réseaux et matériels. Installation le vendredi. Il faut tabler sur un déplacement sur 4 jours Prise en charge pour 4 personnes de l'hébergement du vendredi et du samedi soir et de la restauration du samedi matin au dimanche midi. Il nous envoie un dossier d'inscription. Projet à l'étude (Location d'une camionnette, frais de transport, frais d'hébergement et de restauration à la charge du CFN).

## Point 11 : Questions diverses

---

Le président évoque l'intervention, par courriel du Trésorier-adjoint le 08 mars, sur le délai trop court pour la diffusion des modifications du R.I. à tous les membres afin de pouvoir les étudier avant l'AG.

Le président rappelle que les modifications sont étudiées et statuées uniquement par les membres du Conseil d'Administration, et n'ont jamais été diffusées à tous les membres avant une Assemblée Générale, la lecture leur en était faite le jour même, pour approbation (ou non).

Le président rappelle que seules les modifications des nouveaux statuts avaient été diffusées à tous les membres avant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2021 afin de statuer par tous et approbation (ou non). Mais afin de satisfaire à la demande de Jean-François M., le président promet que les modifications du R.I. seront diffusées à tous les membres pour mercredi au plus tard, précisant qu'il ne faut pas 3 jours pour les lire.

Sur ce, plusieurs membres ont renchéri qu'une bonne partie des membres n'avait jamais lu le règlement actuel, voire les statuts. Le sujet est clos.

Michel S. Thierry C. et Jean-François G. ont démonté deux réseaux et récupérer les matériels roulants et statiques (principalement du JOUEF) qui seront mis en vente dans une prochaine vente.

Une personne nous a contacté par courriel pour pouvoir consulter, voire emprunter nos archives, plus particulièrement de la région EST en 1939. Après discussion, le C.A. décide de ne pas donner suite à cette demande.

Nous avons reçu par courriel une demande d'une maman d'un adolescent autiste de 17 ans, passionné de trains, pour adhérer au CFN. Le Président prendra contact pour une première approche, voire une première visite à notre local, et statuer de son adhésion selon le degré d'autisme et de l'obligation qu'il soit accompagné en permanence.

Le repas des 50 ans, par manque de temps et de volontariat pour l'organiser, n'est toujours qu'en projet. L'espoir persiste.



# Compte-rendu de réunion

Plus rien à l'ordre du jour.

## Point 12. : Prochaine réunion du conseil d'administration

---

La date est fixée le, **Vendredi 21 Juin 2024** à **21h00**

La séance est levée à 22h 55

**Le président**

Thierry COCQUART

**Le secrétaire et le secrétaire adjoint**

François MOUGEOLLE

Jean-François GAUDEL (rédacteur)